

ÉDITION SPÉCIALE 20 PAGES • PAGES CENTRALES : OLYMPIADES PORMORTAISES !

Le Journal de Port-Mort

Juillet 2004

www.port-mort.com

Périodique communal trimestriel N° .0029



Annexe postale : Fermeture définitive...

Photo : A. Clerfeuille

La politique de rentabilité de La Poste a finalement eu raison de notre annexe postale. Malgré cela une présence postale sera maintenue grâce au « Point Poste » qui s'ouvrira au café *Le Royal* en octobre 2004.

Lire PAGE 2



DÉBARQUEMENT JUIN 1944

Une habitante de Port-Mort partage ses souvenirs avec nous.

Lire PAGE 7

Sommaire	■ Vie communale	
	□ Fermeture de l'annexe postale	2
	□ Concours hippique Jump'Eure	3
	□ Comité des fêtes - <i>Jardins & Maisons fleuries</i>	4
	□ A.L.P.M. - <i>Nouveau bureau, Olympiades</i>	5
	□ Centre de loisirs - <i>Dernières inscriptions !</i>	5
	□ Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants	6
	■ Histoire	
	□ C'était il y a 60 ans...	7
	□ Histoire... de cloches	7-8
	■ ADSL	
	□ Suite du feuilletton...	8
	■ Infos & Anecdote	9
	■ PAGES CENTRALES : OLYMPIADES PORMORTAISES !	10-11
■ Art & Décoration		
□ Cécile TARRIT, peintre en décors	12	
■ Infos utiles	13-14	
■ Actualités C.C.A.E.	15	
■ Municipalité		
□ La nouvelle mairie est ouverte - Discours inaugural	15-16	
□ Comptes-rendus du Conseil municipal	17-18	
■ Mots fléchés & croisés	19	
■ Services & Solutions jeux	20	

Éditorial par GUILLEMETTE ALQUIER, maire de Port-Mort

Bientôt les vacances, l'actualité pormortaise n'en demeure pas moins importante comme vous le découvrirez au fil des pages de ce journal. Pour le village, le désormais traditionnel centre de loisirs rouvre ses portes pour les deux mois d'été, et une nouvelle manifestation fait son entrée cette année. Un concours hippique aura lieu début juillet comme indiqué dans ce journal.

Celui-ci vous permettra également de retrouver un peu de la vie du village d'il y a 60 ans au moment du débarquement, et de vous informer sur l'actualité 2004 avec les problèmes rencontrés au sujet de notre annexe postale.

J'espère que la période estivale sera pour vous l'occasion de vous évader des préoccupations quotidiennes, les promenades et loisirs du secteur sont là pour vous y aider si vous restez à Port-Mort.

Je vous souhaite donc de bonnes vacances !

CONCOURS HIPPIQUE

Les 1er, 2, 3 & 4 juillet 2004
à Port-Mort

jump'Eure



HARAS
SeaBird
PORT MORT - 27 - FRANCE

Concours de saut d'obstacles **Jump'Eure** organisé par **Hervé GODIGNON** au haras **SeaBird** de Port-Mort.

Lire PAGE 3



La Poste abandonne l'annexe postale et la transfère au café.

Le conseil municipal se voit dans l'obligation de constater la fermeture de notre annexe postale pour cet automne.

Déjà, l'année dernière la poste avait refusé de reconduire pour trois ans le bail lui permettant d'occuper le local mis à sa disposition et dont la commune est propriétaire. Une reconduction pour un an seulement avait été finalement conclue, dans l'impossibilité d'imposer une location que le loueur ne souhaitait pas.

La politique de fermeture de nombreux bureaux sous la seule considération de la rentabilité a donc eu raison de notre annexe.



Photo : A. Clerfeuille

...et ouverture du « Point Poste » au café le 1er octobre 2004.

Café Le Royal : Nouveaux horaires

Les nouveaux horaires d'ouverture du « Café - Point Poste » seront, à compter du 1er octobre 2004 :

- ▶ Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi : 7h - 20h
- ▶ Dimanche : 8h - 13h
- ▶ Fermé le JEUDI



COUP DE GUEULE
Halte aux voleurs
de fleurs !!!

Notre village vient à nouveau d'être privé des fleurs que nos employés communaux avaient plantées en début de saison : Le massif face à la boulangerie, les jardinières de la Maison de Village, ainsi que celle de la rue Pointe-Mulle, ont été pillées !

Nous ne pouvons tolérer que quelques individus continuent à saccager impunément ce que nous construisons.

Le fleurissement du village a un coût, et une réflexion est actuellement en cours à la mairie.

■ IRÈNE PITOU



Photo : A. Clerfeuille

Fermeture de l'annexe postale le 30 septembre 2004...

La dégradation au cours des ans des horaires d'ouverture a fini par se solder par une fermeture totale qui ne correspond aucunement à l'idée que l'on peut se faire d'un service public.

La commune n'a pas les moyens, comme a pu lui proposer La Poste, de financer les frais de personnel (malgré un remboursement très partiel de ceux ci) et les charges afférentes au fonctionnement de l'annexe: liaisons par véhicule avec Aubevoye, assurance (aucune compagnie ne nous a d'ailleurs rendu de devis concernant les risques encourus...).

Pour que perdure quand même une présence postale sur le village, une solution a été trouvée et le café **Le Royal reprendra en octobre une grande partie des attributions de l'annexe.** Il s'y ouvrira en effet un « Point Poste » aux heures d'ouverture du café.

Nous reviendrons ultérieurement sur son fonctionnement et nous remercions Mme Christine LE BIGOT d'avoir accepté cette charge.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

Annexe postale :
Horaires d'été

L'annexe postale de Port-Mort sera
FERMÉE LE LUNDI
du 1er juillet au 31 août.



CANICULE
Feux
de broussaille

En ce mois de juin, les dispositifs, face à la canicule tant annoncée, se suivent.

Nos jardins souffrent aussi de la sécheresse, alors **ne brûlez pas vos déchets verts ou autres.**

La déchetterie d'Aubevoye, située rue de l'Étang, est un excellent exutoire pour s'en débarrasser.

Horaires d'été [1er avril au 30 septembre] :
Lundi : 10h-12h / 14h-18h
Mardi au Vendredi : 9h-12h / 14h-18h
Fermé : Dimanche et Jours fériés.

■ IRÈNE PITOU



Monsieur Hervé GODIGNON a décidé d'organiser un concours de saut d'obstacles de niveau national au haras *SeaBird* qu'il possède à Port-Mort. Ce sera une grande manifestation qui reviendra tous les ans.

Plus de 2.500 départs sont d'ores et déjà prévus, et constitueront ainsi les **36 épreuves** des différents niveaux :

- ▶ **National 1 et 2**
- ▶ **Amateur 3 et 4**
- ▶ **Hunter**

Les cavaliers évolueront sur **trois pistes** en simultanée. En effet, ont été créées, une piste d'honneur sur herbe et deux pistes qualificatives (l'une sur sable et l'autre sur herbe).

L'entrée et le parking des spectateurs sont gratuits.

- ▶ Des **baptêmes de poney** seront également proposés pour petits et grands.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

Programme



■ **Participants niveau National**

- | | |
|--------------------|------------------|
| Eugénie ANGOT | Olivier GUILLOIN |
| Alexandra LEDERMAN | Eric NAVET |
| Reynald ANGOT | Michel ROBERT |
| Gilles DE BALANDA | Philippe ROZIER |
| Bruno BROUCQSAULT | |

	HOR	PISTE 1 HONNEUR	HOR	PISTE 2	HOR	PISTE 3 SABLE
1 ^{er} juillet	10h	PREPA 1/2 125 CM (130) A SS CHRONO	09h	PREPA 4 100 CM (100) A SS CHRONO	09h	PREPA 2 115 CM (100) A SS CHRONO
	15h	A CHRONO 1/2 135 CM (130) GPA	13h	T.DIFFERE 1/2 130 CM (100) LPC	13h	PREPA 3 110 CM (100) A SS CHRONO
			16h	T.DIFFERE 3 115 CM (100) ECOLIT	16h	A CHRONO 4 105 CM (100) NORMANDIE SECURITE
2 juillet	09h	BAR IMM 3/4 115 CM (100) QUARTZ INVESTISSEMENT	08h	T.DIFFERE 2 120 CM (100) MAIRIE PORT-MORT	08h	PGP 1/2 135 CM (100) A CHRO+BARRAGE SYNDICAT CALYPSO
	13h	LADIES AND GENTLEMEN 3 115 CM (30)	12h	CAVALIERES 1/2 130 CM (80) T.DIFFERE JUMP'IN	12h	T.DIFFERE 4 105 CM (100) DESROUSSEAUX
	14h30	LADIES AND GENTLEMEN 4 105 CM (30)	14h	2 PHASES 1/2 130 CM (100) SWISS	16h	T.DIFFERE 3 110 CM (100) PADD
	16h	PGP 1 140 CM (100) A CHRONO+BARRAGE BELLE HERBE FARM				
3 juillet	09h	GP 3 120 CM A CHRONO+BARRAGE PALERMO	11h	LADIES & GENT 4 105 CM (30)	08h	A CHRONO 1/2 135 CM (100) TOUBIN CLEMENT
	13h	GP 4-110 CM A CHRONO+BARRAGE DESTRIER	13h	LADIES & GENT 3 115CM (30)	11h30	PREPA 3/4 110 CM (100) T.DIFFERE DERLY
	16h	PGP 1/2 (100) 145 CM A CHRONO SILICOM	15h	GP 2 140 CM A CHRONO+BARRAGE CONSEIL REGIONAL	14h30	PREPA 1/2 125 CM (100) T.DIFFERE
4 juillet	09h	GP CAVALIERES 1/2 135 CM (40) A CHRONO+BARRAGE CAROLEX	08h30	PGP 1/2 145 CM (80) A CHRONO+BAR 25%	08h	PREPA 1/2 125 CM (80) 2 PHASES LANGLOIS
	11h	GP LADIES & GENT 3 (30)	11h30	PGP 3 120 CM (80) A CHRONO+BAR 25%	11h30	PROGRES 3/4 115 CM (80) LOGITRA
	13h	GP LADIES & GENT 4 (30)		MUID OBSTACLES	14h	A CHRONO 1/2 135 CM (100) ALTTM
	15h	GP 1 150 CM A CHRONO + BARRAGE CONSEIL GENERAL / JUMP'EURE	15h	PGP 4 110 CM (80) A CHRONO+BAR 25% LA ROSERAIE		



NOUVEAU À VERNON !!

Sellerie ALLARD

3 Rue du Cendrier
27200 VERNON



Du Mardi au Samedi : 9h30 -12h / 14h30-19h • Vendredi : Nocturne jusqu'à 21 h

Et sur rendez-vous : 02 32 21 95 56



Bilan des activités

À mi-parcours de l'année 2004 le bilan des activités du Comité s'avère déjà très positif.

- La **soirée orientale** du 20 mars a réuni plus de 120 personnes dans une chaleureuse ambiance, devant un excellent cous-cous avec pour dessert de succulentes pâtisseries tunisiennes.
- Tradition oblige, pour la deuxième année consécutive les enfants de primaire étaient conviés à la **chasse aux œufs** en ce dimanche 4 avril. De plus en plus de participants, soit une réelle satisfaction pour notre équipe.
- Après avoir pris contact avec une société de production télévisuelle, le comité invitait les adolescents de Port-Mort à l'enregistrement de l'émission « **Incroyable mais vrai** » qui avait lieu à La-Plaine-Saint-Denis. 45 adolescents sont donc partis, encadrés par des membres du comité, à cette émission que vous pourrez regarder sur *TF1* le 5 juillet à 22h35.
- Bravo à tous les exposants de la **Foire-à-tout** du 9 mai, qui bravant les intempéries, sont venus s'installer. Souhaitons désormais que les Dieux du Ciel soient avec nous pour la prochaine Foire-à-tout fixée au 12 septembre.

Voilà un résumé, qui montre bien l'activité d'un comité plein d'entrain, et qui souhaite vous retrouver les :

- 12 septembre : **Foire-à-tout**
- 30 octobre : **Halloween**
- 20 novembre : **Soirée Beaujolais**
- 19 décembre : **Noël des enfants**

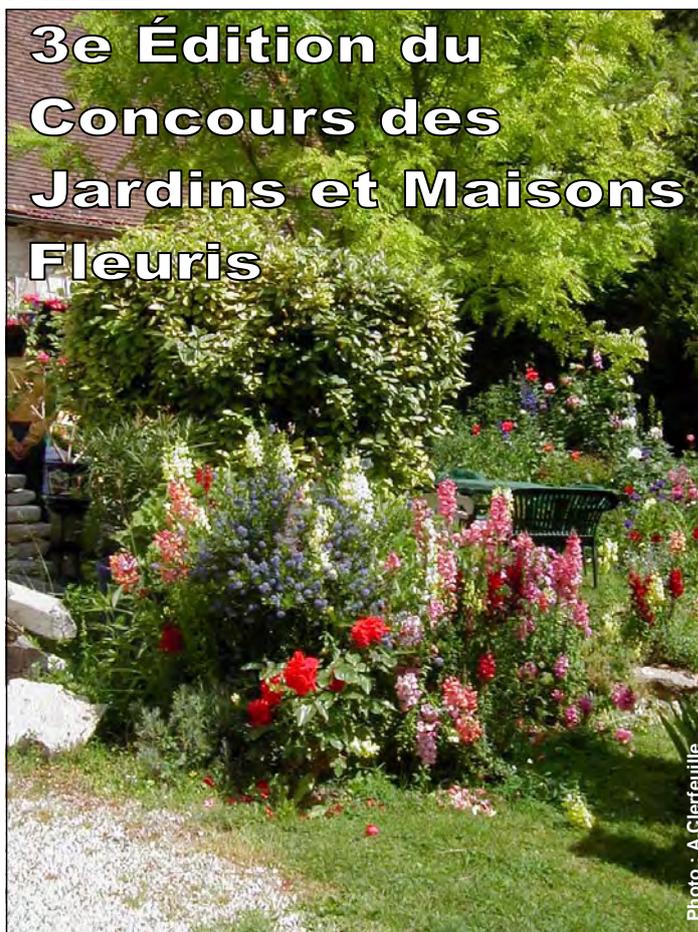
■ LE BUREAU



Lauréats du concours des Jardins & Maisons fleuris

- ▶ 1^{er} : Mme GARNIER
- ▶ 2^e : M. LUCET
- ▶ 3^e : M. AULOY
- ▶ 4^e ex aequo : Mesdames CARON, COURDAVAULT, DALLEY, DEMONT, DUJEU, ETANCELIN, FERRY, LEBRUN, LEFÈVRE, MÉRIEUX, et TAIN, ainsi que Messieurs BELLIN et FERNANDES.

Remerciements à la *Jardinierie J2A* d'Aubevoye pour les plantations offertes aux lauréats et pour leur participation aux bons d'achat.



3e Édition du Concours des Jardins et Maisons Fleuris

Le jardin de Marie et Stéphane : une formidable palette de couleurs composée d'espèces et d'essences savamment mélangées...

Encouragé par le succès remporté par le concours en 2002 et 2003, le comité des fêtes a décidé d'organiser le 3^e concours des Jardins & Maisons fleuris du village. Le concours, ouvert à tous, s'est déroulé dans la bonne humeur du 7 au 11 juin et les vainqueurs ont été désignés sur les critères de créativité, motivation, originalité et harmonie, par un jury composé de 4 membres.

L'annonce des gagnants et la remise des prix eut lieu lors du repas de village le samedi 19 juin.

Après un apéritif offert par le conseil municipal, la traditionnelle fête du village fut l'occasion d'apprécier la paëlla proposée par *Les Produits du Soleil*, à l'intérieur de la Maison de Village, le thermomètre affichant un moral plus que bas pour la saison...

■ ALAIN CLERFEUILLE





L'assemblée générale de l'A.L.P.M. s'est déroulée le vendredi 25 juin et un **nouveau bureau 2004 a été mis en place** :

- Présidente : Nadège DANA
- Vice-présidente : Christine LÉONARD
- Secrétaire : Céline GRADZIK
- Secrétaire adjoint : Christian MÉRIEUX
- Trésorière : Christine PLÉ
- Trésorier adjoint : Thibault DANA
- Membres : Carole COATANHAY, Patrick DANA, Raphaël DANA, Alain FERRY, Maryvonne GOBET, Laurent LEBRIS, Marc LÉONARD, Frédéric LUCAS, Baptiste TRÉ-GLOS.
- *Membres sortants* : Dominique BARRIÈRE, Marie-Thérèse LEBRUN, Dominique LEFORT, Philippe PLÉ.

L'heure est donc au bilan, qui sans fausse modestie est « très très bon ». L'A.L.P.M. pour l'année 2003/2004 compte **plus de 120 inscrits**, soit environ 13 % de la population.

- Au hit-parade des activités, **la gymnastique volontaire se classe première**. Le dynamisme d'Hélène SOUFFLET n'y est pas étranger, et la mise en place d'une troisième heure hebdomadaire est à l'étude. Pour les cours du mercredi matin, réservés aux enfants, la salle est bien remplie.
- Le jeudi soir, ce sont les **férus du tarot** qui investissent la Maison de Village avec un nombre toujours croissant de joueurs. Le concours du mois de novembre a réuni 124 personnes venues de toute la région participer à cette manifestation richement dotée.
- Le **tennis de table**, pratiqué le vendredi soir, regroupe les adeptes de la petite balle blanche qui s'entraînent afin de porter bien haut les couleurs de notre village, lors de leurs différents championnats.
- La saison 2004/2005 verra le **déménagement de la bibliothèque dans l'ancienne mairie**. Nous ne pouvons qu'encourager vivement les personnes assidues de lecture et ne fréquentant pas la bibliothèque, à venir la découvrir.
- Enfin le **tennis** : Après le « coup de gueule » de l'année 2001 qui s'est avéré salutaire pour la survie de cette discipline au sein de l'association, nous remercions tous les inscrits pour le respect du règlement, et nous ne pouvons que souhaiter que cela continue. **L'installation d'un nouveau filet est programmée**.
- Les activités ponctuelles, constituées des **tournois de pétanque, football, tennis de table** ont une bonne fréquentation malgré parfois une météo peu engageante.

► La véritable attraction cette année aura été les

« **Olympiades** » organisées il y a quelques semaines en association avec le Comité des Parents d'Elèves, le Comité des Fêtes et le corps enseignant. Cette « **répétition générale des jeux d'Athènes 2004** » a permis aux enfants de l'école (92 au total) de s'affronter dans un bon esprit, dans dix disciplines différentes, l'important étant de participer. Toutes les équipes ont gagné et chaque enfant fut récompensé des mains de Mme ALQUIER, maire, Mme DEVOUGE-BOYER, adjointe au maire, et de Mme DERVAL, directrice de l'école, d'une **medaille gravée des anneaux olympiques, et d'un diplôme** (merci à M. et Mme ALEXANDRE, à Laurence VUICHOU, et à Céline GRADZIK).



Épreuve de tir à la corde
TOUTES LES PHOTOS DES OLYMPIADES EN PAGES CENTRALES !

Deux ombres au tableau :

- La **non-organisation du téléthon dans notre village**. La raison en est simple : l'organisation est rendue difficile par sa réglementation, et bon nombres de membres de l'A.L.P.M. sont aussi au Comité des Fêtes. Alors si le bénévolat est du ressort de chacun, il a toutefois ses limites au niveau de l'emploi du temps personnel.
- Le **cross** prévu le 18 avril **n'a pu avoir lieu**, pour causes administratives. L'A.L.P.M. avait lourdement investi financièrement, par l'achat de tee-shirts de très bonne qualité. Nous rappelons à tous les habitants que ces **tee-shirts sont en vente au prix de 6 €** à la bibliothèque.

Voilà résumée la saison 2003/2004...
Au revoir, et vive 2004/2005 !

Bonnes vacances à tous !

■ LE BUREAU



CENTRE DE LOISIRS

Dernière limite pour
les inscriptions du mois d'août

Les inscriptions pour le Centre Aéré de Port-Mort **seront closes le vendredi 9 juillet pour le mois d'août**.
Pour vous inscrire, adressez-vous aux bureaux de la C.C.A..E. des Andelys. Aucune inscription faite en dehors ne pourra être prise en compte. Inscriptions à la journée ou à la carte (par ½ journée). Nouveaux horaires du centre : 9h-18h15 (avec accueil échelonné de 9h à 10h et départ échelonné de 17h30 à 18h15). Garderie ouverte le matin à partir de 7h30. Responsable : Céline GRADZIK.



■ **Cérémonie du 8 mai** : Malgré une pluie persistante, nous étions une trentaine de courageux à affronter les intempéries, parapluies aidant, pour assurer notre cérémonie et transmettre nos messages de paix pour célébrer la date inoubliable du 8 mai 1945.

Cette date doit rester à jamais, le symbole du triomphe de la liberté sur la tyrannie, la victoire de l'homme sur des idéologies immondes. Seuls n'ont pas connu ce jour de gloire tous ceux qui firent de leur vie le sacrifice suprême pour le salut de l'humanité.

Ne les oublions jamais.

Anciens combattants et sympathisants ayant connu le visage de la guerre, notre devoir de mémoire c'est aussi, avec le souvenir de nos morts, d'apprendre à la jeunesse, que la paix n'est possible que dans le respect des droits de l'homme, le désarmement, le règlement pacifique des conflits internationaux et surtout une solidarité internationale envers tous les démunis et les persécutés.

Il n'y a pas de paix sans amour et sans partage.



Photo : P. Confiland

Nos diverses activités de ces derniers mois :



Photo : P. Confiland

■ **Buffet campagnard** du 29 mars 2004 : Nous étions 75 convives, le buffet était excellent, l'ambiance chaleureuse, nous avons bien dansé. Merci à tous les bénévoles à qui on doit la réussite de cette journée.

■ **Loto** du 17 avril 2004 : 38 personnes ont participé à cette journée entièrement gratuite qui comprenait un petit déjeuner à 9h, une présentation de produits de 10h à 12h, un repas correct et un loto avec de nombreux lots (produits du Périgord). Une journée bien réussie.

■ **Séance de tir** du 13 mai 2004 : Une vingtaine de participants ont pu vérifier leur aptitude à la pratique de cette discipline difficilement accessible, compte tenu des contraintes liées à la pratique des armes à feu. Cette après midi au stand de tir était offerte par Jacques TOUZE, le patron des installations. Un moment très agréable et très apprécié par tous. Merci à Jacques TOUZE pour sa gentillesse.



Photo : P. Confiland

■ **Barbecue** du vendredi 11 juin 2004 : Nous étions 73 participants à ce barbecue sur le site agréable du stand de tir de Port-Mort. En se basant sur une météo relativement favorable le jeudi soir, nous nous sommes installés en extérieur, malgré la présence, le vendredi matin de quelques nuages inquiétants. Hélas nous avons été surpris par quelques ondées de pluie, ce qui a perturbé quelque peu l'après midi et la cuisson des petits cochons prévus au menu. Malgré ce désagrément, chacun semblait satisfait de sa journée et gardera un bon souvenir de ce barbecue au cours duquel nous avons dégusté quelques grillades, merguez, poulets, saucisses et pommes de terre dans la cendre ainsi qu'une excellente spécialité roumaine.

■ **Informations utiles :**

□ **Cartes d'anciens combattants**

Le parlement a voté l'attribution de la carte du combattant pour les militaires ayant séjourné quatre mois en Afrique du nord durant la guerre d'Algérie et les combats en Tunisie et Maroc entre 1952 et 1962. Les dossiers sont examinés d'ici fin juin 2004 et les cartes seront attribuées à partir du 1^{er} juillet 2004.

□ **Veuves d'anciens combattants**

Une carte de ressortissante de l'O.N.A.C. (Office National des Anciens Combattants) a été instituée en 2002 pour les veuves d'anciens combattants. Elles peuvent donc prétendre à l'assistance tant morale que financière dispensée par cette établissement public placé sous la tutelle du secrétaire d'état et notamment sous forme d'aides prélevées sur les fonds sociaux dont dispose l'office et dont elles sont les bénéficiaires privilégiées.



Renseignements auprès de notre amicale ou à la mairie de Port-Mort.

■ MICHEL MARTINOVITCH



C'était il y a 60 ans...

Notre village a un passé historique que tous les Pormortais connaissent bien : le mariage de Blanche de Castille, mère de St-Louis, en 1200...

Un passé plus récent a marqué aussi les habitants de notre village : l'année 1944. Le 60^{ème} anniversaire du débarquement a ainsi réveillé des souvenirs pour certains d'entre nous et nous vous proposons aujourd'hui ceux de Mme LE MIC. Nous espérons que ses souvenirs en susciteront d'autres chez vous, souvenirs que nous accueillerons volontiers ici.

Mme LE MIC avait 12 ans en 1944, mais certaines anecdotes sont restées gravées dans sa mémoire :

« Au moment du débarquement, les allemands ont campé une nuit en grand nombre rue Delamotte entre les numéros 5 et 13, les terrains n'étaient alors pas construits.

Un jour, le garde champêtre a fait savoir que tous les habitants valides du village devaient se rendre immédiatement à la ferme du Thuit. Nous y sommes restés trois jours et avons dormi dans la grange. Mon grand père, invalide est resté à la maison avec ma grand mère. Certains avaient emporté leurs poules avec eux de peur de les perdre. Nous finîmes par manquer d'eau et des jeunes hommes ont décidé de descendre en chercher au village. Emportant avec eux de grandes laitières, ils ont commencé à descendre par le raidillon qui mène au village. À ce moment, vers 11 heures, des avions anglais sont apparus et ont commencé à mitrailler, les prenant certainement pour des allemands. Ce mitraillage n'a cessé que lorsque quelqu'un est monté sur le toit des bâtiments de la ferme pour y étendre un drap blanc et signifier ainsi qu'ils se méprenaient. Les seules victimes de cet incident furent les poules. Lorsque nous sommes redescendus, mes grands parents allaient bien et n'avaient eu aucun problème. Étaient montés avec nous les personnes qui habitaient au barage et qui avaient été déménagées par les allemands rue du Bosc.

Ma mère allait faire des courses à Pressagny-le-Val où il y avait une boucherie. Elle faisait très attention d'être revenue avant midi car c'est à ce moment que commençaient les bombardements alliés. Les anglais bombardaient en effet le pont de Courcelles et les péniches qui naviguaient sur la Seine. Quelques bombes sont d'ailleurs tombées sur le quartier de Château-neuf. »

■ Propos recueillis par
GUILLEMETTE ALQUIER ET ANNIE DEVOUGE-BOYER



TRANSPORTS SCOLAIRES
Demande d'inscription

Les élèves empruntant le car de ramassage scolaire à la rentrée 2004/2005 pour se rendre soit dans les établissements secondaires de Vernon, soit au lycée Jean Moulin aux Andelys doivent venir remplir une **demande d'inscription en Mairie avant le 7 juillet prochain**. Au-delà de cette date, une **amende du montant de la carte, soit 29 €** sera appliquée.



Histoire... de cloches

Dans un numéro précédent du Journal de Port-Mort, je vous parlais des vitraux, de l'ancienne église de Port-Mort située dans l'enceinte du cimetière, qui ont été déposés en 1875 sur l'actuelle église.

Mais il n'y a pas que ces vitraux qui ont été conservés lors du changement du lieu de culte. En effet les trois cloches de l'ancienne église, citées dans l'inventaire de la visite pastorale de 1856, ont été réinstallées dans le clocher de la nouvelle église. Ces cloches datent, pour deux de 1840, et pour l'autre de 1843.

Actuellement seulement une de ces cloches est en service, les deux autres sont installées mais non utilisées, nécessitant un renforcement de leurs fixations.

Ces trois cloches ont été fondues par Julien CATLAIN fondeur à Elbeuf, offertes à la Paroisse par le Comte Robert Malet de GRAVILLE¹, offrande inscrite sur les cloches sous le forme de « *Très noble, très illustre Robert, Léon, Georges, Adrien Malet Comte de Graville.* », ainsi que par les paroissiens qui se contenteront de l'inscription « *offerte par les paroissiens dont les noms figurent au registre de la Fabrique² de Port-Mort.* ».

Sur la plus haute, actuellement en service, les inscriptions ne sont pas très lisibles celle-ci étant chargée des œuvres des pigeons nombreux en haut du clocher. La plus ancienne, bénite le 19 octobre 1840 par le vicaire général d'Evreux F.A.M. LE GUILBERT, a été baptisée « **Louise Caroline** », en présence de Robert LOHY, maire, Désiré POTEL président de la Fabrique et du curé Emmanuel LEFEBVRE.



A noter que ce prêtre était originaire de Port-Mort, âgé de 35 ans, né le 8 prairial An XIII (28/05/1805) à Port-Mort, fils de Nicolas et de Marie Françoise DELAPLACE, petit fils de François et de Marie Elisabeth CARON, arrière petit fils de François et de Thérèse PREVOST, arrière arrière petit fils de Simon et de Marie HALAY, arrière arrière arrière petit fils de François et de Catherine QUETEVILLE... là s'arrêtent mes archives,

déjà six générations qui nous mènent vers 1680...

Celle de 1843 a été baptisée « **Marie Anatole** », ces deux cloches portent les prénoms de deux sœurs de Louis Charles Robert Malet de GRAVILLE. Une de ses sœurs, Louise Caroline, fut sa marraine le vingt cinq juin 1809. Il est à noter que l'of-



frande de ces cloches correspond à l'époque du mariage du baptisé avec Louise Marie PRUD'HOMME.

Il se trouve en plus dans le clocher une quatrième cloche plus petite et plus ancienne qui ne dispose plus de son battant. Elle proviendrait de l'ancienne église Saint-Martin-de-Châteauneuf réunie à la paroisse de Saint-Pierre de Port-Mort le 23 décembre 1769 et ensuite abandonnée, puis petit à petit démantelée. Celle-ci a été fondue à Amiens par la maison LECULL et DAPERON ancienne maison CAVILLIER et LECULL. Elle ne porte aucun nom de baptême, mais par contre elle est ornée de beaux motifs de vierge à l'enfant et de roses.

Après ce petit tour dans l'histoire, je vous souhaite de bonnes vacances et un bon été !

■ CHRISTIAN LORDI

1 : Robert Louis Georges Adrien Malet Comte de Graville, père de Louis Charles Robert Malet de Graville qui lui a fait construire l'actuelle église et le presbytère, aujourd'hui votre Mairie.

2 : Les Fabriques étaient des associations de paroissiens qui s'occupaient de la gestion des biens de la paroisse et de l'entretien de l'église.

Sources :

- Compte rendu visite pastorale 1856 archives privées C.LORDI
- Recensement de la population 1840 archives municipales mairie de Port-Mort.
- Relevés des mariages de Port-Mort 1683-1820 Cercle généalogique de l'Eure.

MAIRIE

Départ en retraite

Ce mardi 15 juin au soir, se sont réunis à la mairie pour fêter le départ à la retraite de **Mme Marie-Louise CARON**, ses collègues de travail, les instituteurs de l'école et des conseillers municipaux. A près un petit discours de Mme Guillemette ALQUIER retraçant les services rendus par Marie-Louise ainsi que des anecdotes passées, un cadeau offert en commun fut remis à l'heureuse future rentière. Une coupe de l'amitié a ponctué la soirée. Encore mille merci à Mme CARON pour son dévouement tout au long de ces années passées au service de la collectivité et bonne et heureuse retraite.

■ CHRISTIAN LORDI



Photo : C.Lordi



**ADSL,
le feuilleton
continue...**

Encore une fois de plus je viens vous faire le point sur l'avancement de la desserte ADSL sur notre village. Le parcours est fastidieux, comme un vieux dicton italien : « *Chi va piano, va sano, va lontano, ma non n'arriva mai* »¹, espérons que celui-ci ne s'appliquera pas dans ce cas.

Résumé des précédents épisodes : Deux opérateurs travaillent sur la desserte de Port-Mort, d'un côté *France Télécom* et de l'autre le Conseil Général de l'Eure. *France Télécom* s'était, en échange d'une liste minimum de 100 internautes potentiels, engagé à équiper le répartiteur dans les meilleurs délais. Le délai annoncé était à l'époque juin 2005, mais il fallait en contre partie pré réserver au près d'un fournisseur d'accès, seulement deux fournisseurs effectuaient ces pré-réservations *Nérime* et *Wana-doo*. Vu le quasi monopole, nous nous sommes refusés à vous demander une telle chose.

Suite du feuilleton : *France Télécom* ne voyant pas venir de pré-réservations a changé de position et nous a annoncé qu'il programmait tout de même l'équipement du répartiteur de Port-Mort sans avoir les 100 pré-réservations. Dans un courrier du 10 juin, *France Télécom* nous précisait que cet équipement serait réalisé courant du premier semestre 2005. Du côté du conseil Général, la mise en place du projet a pris du retard. Ajournement, non pas du fait du Conseil Général, mais du délai de promulgation de la loi autorisant les collectivités locales à être opérateur : La loi a été votée fin décembre 2003 et la parution de ses décrets d'application dans le Journal Officiel a eu lieu le 21 Juin 2004 !

Durant tout ce laps de temps, le Conseil Général n'a pas pu lancer l'appel d'offre pour la délégation de service public². Les travaux d'infrastructure sont eux en bonne voie et devront être achevés en décembre 2004. Mais tant que la procédure d'appel d'offre n'a pas abouti, aucun raccordement de répartiteur ne pourra être effectué, même sur des dessertes terminées.

Le conseil Général prévoit le début des raccordements pour janvier 2005 et ils s'étaleront tout au long du premier semestre 2005.

Des deux côtés, les délais se ressemblent. Il nous faut donc encore attendre, prendre notre mal en patience et faire une prière pour que nous soyons situés dans le début du premier semestre 2005.

Alors en attendant, *bonne rame sur le Web*, compressez vos fichiers afin de les rendre moins importants, mais pour les films et les vidéos → rendez-vous, eh oui, en 2005..!

■ CHRISTIAN LORDI

1 : Qui va lentement, va bien, va loin, mais n'arrive jamais.
2 : En effet le Conseil Général ne désire pas être fournisseur d'accès, mais seulement fournisseur de l'infrastructure permettant ces accès (en gros des tuyaux), il va donc déléguer à une entreprise soumissionnaire le volet fourniture d'accès.

PETITE HISTOIRE

Mariage & inaugurations...

Sophie est une habituée des inaugurations à Port-Mort ! Elle a inauguré l'ouverture de la première classe maternelle à Port-Mort dans les préfabriqués. Elle a inauguré l'ouverture de la troisième classe en dur (avec José GUZMAN) de l'école primaire.

Et donc dans la continuation le premier mariage à la nouvelle mairie...

■ CHARLES PORRONE

[**NDLR** : Et Charles PORRONE par la même occasion, la première célébration dans la nouvelle mairie !]



1er mariage dans la nouvelle mairie : Sophie et Pierre-Olivier

Photo : C. Porrone



Photo : C. Porrone

INFO SANTÉ



SOS Médecin

Besoin d'un médecin quand les cabinets médicaux sont fermés ?

☎ 02.32.33.32.32.

Et uniquement en cas d'urgence, appelez le 15.

La permanence des soins dans l'Eure, une réponse adaptée à vos besoins de santé.

LOISIRS



Syndicat d'Initiative des Andelys

Des dépliants touristiques de l'Eure sont à votre disposition à la mairie. Un éventail plus important de documents vous attend au Syndicat d'Initiative - Office de Tourisme des Andelys, rue Philippe-Auguste.

Horaires

du LUNDI au VENDREDI : 9h30 - 12h30 • 14h30 - 18h00

SAMEDI : 10h00 - 12h00 • 14h00 - 18h00

DIMANCHE : 10h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

☎ 02 32 33 32 32



Détruire un essaim – ou même des abeilles – est **dangereux** - ça pique ! -

Touches pas à mes abeilles !

et **rigoureusement interdit** : Rappelons que l'abeille est une **espèce protégée** en France, classée comme un **insecte "utile"** pour sa contribution active à la **pollinisation des fleurs**. Sa destruction par les pompiers n'est donc autorisée que dans des cas stricts **impliquant la sécurité du public**.

Avant d'appeler, les pompiers (18), pensez à **Marie GARNIER et Stéphane THÉRIAU, nos apiculteurs communaux** qui sont toujours intéressés par la capture d'essaims, et qui feront le nécessaire pour vous en débarrasser et leur trouver un nouveau domicile.

Marie & Stéphane ☎ 02 32 53 47 10

■ ALAIN CLERFEUILLE



Résultat TOMBOLA de Pâques

Organisée par la Boulangerie HORATH

Des 4 lapins mis en jeu entre les communes desservies par la boulangerie, le gagnant pormortais est : **Michel MARTINOVITCH**

A l'année prochaine !!

COURS D'ENCADREMENT

Inscription

Des cours d'encadrement sont dispensés au foyer Paul Bajet à VERNON à raison d'une journée par mois (lundi, jeudi, ou samedi) à compter de septembre 2004.

Ces cours sont organisés par **Madame Claude FIDELE, Artisan Encadreur** Agréée Formateur par la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi de Rouen.

Les inscriptions seront prises du 01 juin au 30 juin 2004 dans son Atelier de BOUAFLES (27) : 14 Rue de la Forêt Tél. : 02 32 54 07 92

Dans notre Atelier, vous trouverez : tout le matériel nécessaire à l'**encadrement** (outils, règle, relon, papier - environ 300 couleurs, 1.000 sortes de moules...) **Coupe et assemblage gratuits** mais également des fournitures pour le **cartonnage** (cartons bois blanc, carton gris, rigidex...)

L'encadrement est plus qu'un métier, c'est un art qui se doit d'harmoniser le cadre et l'oeuvre.

Le désir de bien faire ne suffit pas...



ORGANISATION



5 JUN 2004
PORT-MORT



En préambule des jeux d'Athènes 2004, l'A.L.P.M. a eu l'originale idée d'organiser les premières *Olympiades Pormortaises*. Retrouvez ici les photos d'une journée qui se sera déroulée dans un bon état d'esprit sportif où l'important était avant tout de participer.





PORMORTAISES



Arrivée de la flamme, des supporters & entraîneurs, épreuves de saut en hauteur, de course en sac, de tir à la corde, de lancer de javelot, de tir au panier, remise des médailles par nos élus, pose pour les photos officielles, tous les ingrédients étaient réunis pour une grande journée Olympique !

■ ALAIN CLERFEUILLE



CRÉDIT PHOTOS : CHRISTELLE DUJEU



L'art des fées

Je suis peintre en décors et vais tenter de vous faire découvrir en quelques mots mon métier. Mais en préambule, je souhaite remercier la mairie de Port-Mort qui m'a confié la **réfection des marbres des cheminées de la nouvelle mairie**, et Mr LORDI qui me laisse une grande place pour cet article.

La peinture décorative permet la mise en valeur, la personnalisation d'un lieu choisi. Donc si vous voulez changer de décor, créer une atmosphère qui vous ressemble, ou bien faire de votre maison, boutique ou restaurant, un endroit unique que vous apprécierez chaque jour d'avantage, alors vous devez faire appel à un peintre en décors. Après une formation sanctionnée par un diplôme d'état, et depuis peu sur la région, j'ai décidé de démarrer mon activité dans l'Eure.

Je suis modestement détentrice d'un savoir faire ancestral qui me permet aujourd'hui de vous proposer des décors peints. Ainsi je reste à votre disposition pour vous conseiller et étudier avec vous la création de :

- Fresque,
- Trompe l'œil,
- Reproduction de bois et marbres,
- Panoramique,
- Ornementation,
- Faux ciel,
- Enduits décoratifs, Stuc, Tadelakt,
- Patine,
- Meubles peints...

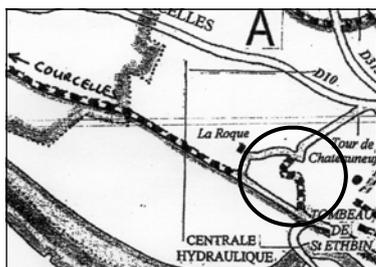
■ CÉCILE TARRIT



Cécile Tarrit
 75, ROUTE DE MUIDS
 27700 LA ROQUE
 +33 (0)6 83 86 02 66

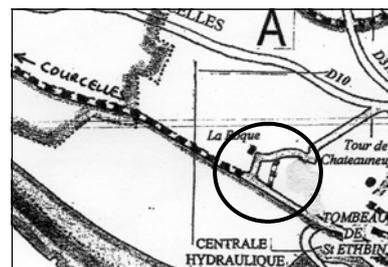
PEINTRE
 DÉCORATRICE
 DIPLOMÉE D'ÉTAT

Erratum...



Dans le précédent J.P.M. une petite erreur de tracé de l'emplacement de la sente de la Roque a été commise. La sente est située un peu plus à droite sur le plan. Le tracé représenté est un accès à une propriété privée.

■ CHRISTIAN LORDI



Tracé corrigé



ASSURANCE MALADIE

L'Europe de la santé à la carte

E 111, E 128, E110... Tous les formulaires exigés jusqu' alors pour pouvoir se faire soigner en Europe lors de courts séjours vont être progressivement remplacés, **à partir du 1^{er} juin**, par la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** dans les pays qui ont choisi de l'adopter : Belgique, France, Luxembourg, Espagne, Allemagne, Grèce, Irlande, Suède, Danemark, Finlande, Norvège, Estonie, Slovaquie.

La carte européenne d'assurance maladie atteste de vos droits à l'assurance maladie et vous permettra, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires, quel que soit le motif de votre déplacement (week-end, vacances, études, stages, détachement professionnel) et sous réserve de respecter les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

La carte européenne d'assurance maladie est une carte individuelle et nominative. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans. La carte européenne d'assurance maladie est valable un an. Elle est gratuite.

Comment obtenir la carte européenne d'assurance maladie ?

La carte européenne d'assurance maladie n'est pas délivrée de façon automatique : pour l'obtenir, adressez-vous à votre caisse d'Assurance Maladie **au moins 2 semaines avant votre départ**, compte tenu du délai de réalisation de la carte et de son acheminement par la poste.

Vous pouvez faire votre demande par téléphone ou en vous déplaçant à l'accueil.

Vous recevrez votre carte européenne d'assurance maladie à votre domicile, par courrier.

■ Pour en savoir plus, consulter le site internet de « l'Assurance Maladie En Ligne », www.ameli.fr.



TAXES FONCIÈRE ET D'HABITATION

Qui peut obtenir une réduction ?

Les personnes dont les revenus sont peu élevés peuvent bénéficier de l'exonération ou d'une diminution de leurs taxes d'habitation ou foncière.

1) Bénéficiaire d'une exonération totale de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties, en 2004, les personnes dont le revenu fiscal de référence pour l'année 2003 n'excède pas 7.165 € pour la première part de quotient familial, majorés de 1.914 € pour chaque demi-part supplémentaire ou 957 € en cas de quart de part supplémentaire (en cas de résidence alternée).

2) Bénéficiaire d'un dégrèvement partiel de taxe d'habitation en 2004 les personnes dont le revenu fiscal de référence pour l'année 2003 n'excède pas 16.848 € pour la première part de quotient familial, majorés de 3.937 € pour la première demi-part et 3.097 € pour chaque demi-part supplémentaire (1.969 € et 1.549 € en cas de quart de part supplémentaire) dans le cas de la résidence alternée). Ce dégrèvement est égal à la fraction de la cotisation qui excède 4,3 % du revenu fiscal de référence, diminué d'un abattement, fixé en fonction de la composition de la famille. Il est fixé à 3.654 € pour la première part de quotient familial, majorés de 1.056 € pour les quatre premières demi-parts et 1.868 € pour chaque demi-part supplémentaire (528 € et 934 € en cas de quart de part supplémentaire).

■ ARRÊTÉ DU 2 FÉVRIER 2004, J.O. DU 12.



PERMIS DE CONDUIRE

Des points très volatils !

INFRACTION	POINTS PERDUS *	AMENDE
■ ALCOOLÉMIE		
- entre 0,5 et 0,8 g/l	6	135 €
- à partir de 0,8 g/l	6	4 500 € maxi
L'infraction devient un délit qui peut entraîner une suspension de permis de 3 ans et une peine de prison de 2 ans.		

■ CEINTURE DE SÉCURITÉ	3	135 €
■ NON-PORT DU CASQUE	3	135 €
■ TÉLÉPHONE PORTABLE	2	35 €

■ EXCÈS DE VITESSE		
- moins de 20 km/h	1	135 €**
- entre 20 et 30 km/h	2	135 €**
- entre 30 et 40 km/h	3	135 €**
- entre 40 et 50 km/h	4	135 €**

■ GRAND EXCÈS DE VITESSE (supérieur ou égal à 50 km/h) 4 1 500 € maxi
3 ans de suspension du permis de conduire.

■ RÉCIDIVE DE GRAND EXCÈS DE VITESSE (supérieur ou égal à 50 km/h) 6 3 750 € maxi

Toute personne qui commet à nouveau un grand excès de vitesse dans les 3 ans après avoir été sanctionnée pour cette raison, au lieu d'un an auparavant, est désormais considérée comme récidiviste. Le contrevenant risque une suspension de permis de 3 ans ainsi qu'une peine de 3 mois de prison.

* Depuis la loi contre la violence routière de juin 2003.

** Amende minorée à 90 € si elle est payée dans les 2 semaines.



JEUNES

Passeport de l'engagement

Les jeunes âgés de 11 à 28 ans qui s'investissent dans le système éducatif (délégués de classe...) ou dans des associations peuvent désormais bénéficier d'un passeport de l'engagement.

Objectif: faire reconnaître et valider leurs expériences au service de causes d'intérêt collectif. Un tel passeport pourra leur être utile lors d'une recherche de stage ou d'emploi, par exemple.

Il est téléchargeable sur Internet depuis le site www.enviedagir.fr. Une partie est à remplir par le jeune, l'autre par l'établissement scolaire ou l'association.



Grande chaleur

Délégation sociale

RECOMMANDATIONS À PRENDRE EN CAS DE GRANDE CHALEUR DESTINÉES AUX PERSONNES AGÉES OU HANDICAPÉES À DOMICILE

AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT (chercher à créer de la fraîcheur)

- faire installer des volets ou des rideaux occultants,
- arroser les terrasses, les murs extérieurs,
- s'équiper d'un thermomètre (pour surveiller la température du logement), d'un ventilateur, de brumisateurs,
- vérifier que le réfrigérateur est en bon état de fonctionnement,
- faire des stocks de boissons,

MESURES A PRENDRE

- fermer les volets ou les rideaux la journée,
- ouvrir les fenêtres tôt le matin,
- prendre régulièrement des douches ou des bains,
- s'habiller avec des vêtements légers, amples, de couleurs claires,
- s'humidifier régulièrement la peau (linges humides, lingettes rafraîchissantes, brumisateurs),
- boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif, environ un verre par heure (le corps a besoin d'au moins 1,5 l/j dont 1l sous forme de boisson), préférer les boissons non alcoolisées, peu sucrées, sans caféine,
- manger des aliments peu salés, préférer une nourriture riche en eau (légumes, fruits), fractionner les repas,
- surveiller votre température corporelle,
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes (11H-17H), lors des sorties mettre un chapeau.

Si vous soufflez d'une maladie chronique,
Si vous prenez un traitement médicamenteux,
Si vous êtes particulièrement fragile ou très âgé,
Si vous êtes dépendant pour les actes de la vie quotidienne ou si vous êtes confiné au lit ou dans un fauteuil roulant,
Si vous présentez l'apparition d'une grande fatigue, des maux de tête, des vertiges, des nausées, des crampes musculaires, une température corporelle élevée,

**APPELEZ VOTRE MEDECIN OU LES SERVICES D'URGENCE AFIN QU'ILS VOUS DONNENT DES CONSEILS
OU QU'ILS ADAPTENT EVENTUELLEMENT VOTRE TRAITEMENT.**

VOUS POUVEZ EGALEMENT CONTACTER:

- Votre mairie au 02 32 52 61 46,
- Les services de la Délégation Sociale du Conseil général pour vous apporter tous les renseignements dont vous pouvez avoir besoin en matière de prestation d'aide à domicile en composant les numéros suivants:
- Pôle liens entre les générations au 02 32 31 94 19 pour l'ensemble du département
- ou, l'Unité Territoriale d'Action Sociale (U.T.A.S.) du secteur d'habitation
- U.T.A.S. de Vemon (secteur de Vemon/Gisors) au 02 32 71 24 71

■ CIRCULAIRE DU 04/06/2004 ÉMISE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL
PÔLE LIENS ENTRE LES GÉNÉRATIONS



EDF GDF SERVICES NORMANDIE EURE

en relation avec les administrés de la commune de PORT-MORT



<p>Téléphone</p> <p>Clientèle des Particuliers 0 810 027 028</p> <p>Dépannage Electricité 0 810 33 31 27</p> <p>Dépannage Gaz 02 32 51 27 62</p> <p>Solidarité (en cas de difficulté de paiement) ... 0 800 65 03 09 (appel gratuit)</p>	<p>Votre agence clientèle la plus proche</p> <p>13- 15, rue Lavoisier</p> <p>27700 LES ANDELYS</p> <p>ouverte du lundi au vendredi</p> <p>de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00</p>
<p>Internet</p> <p>www.edf.fr</p> <p>www.gazdefrance.com</p>	



Actualités C.C.A.E.

Permanence estivale

En 2003, la France a connu une vague de chaleur sans précédent depuis 50 ans. Celle-ci s'est accompagnée d'une vague de problèmes de santé pour les personnes âgées notamment.

La Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs a souhaité que soient tirés tous les enseignements de la canicule de l'été dernier afin de prévoir dans le cadre de ses compétences un dispositif aussi efficace que possible au service de la population âgée, handicapée, isolée et fragile.

À partir du 1^{er} juillet 2004 et ce jusqu'au 31 Août 2004,
la C.C.A.E. met en place un NUMÉRO VERT :

0800 369 878

Les personnes sollicitant ce numéro seront mises en relation avec un interlocuteur à même de mettre en œuvre une solution adaptée au problème du demandeur.

D'autre part la communauté de communes propose un passage de surveillance quotidien chez les personnes âgées dépendantes totalement isolées.

Camps d'été 2004

Il reste des places dans les camps d'été proposés aux jeunes par la C.C.A.E. :

- **SAN MIGUEL- COSTA BRAVA** en Espagne
(VTT, baignades, kayak de mer, visite culturelle de Barcelone).
 - pour les 13 à 16 ans : du 17 au 24 Juillet
 - pour les 16 à 18 ans : du 7 au 14 août
- **LIT ET MIXE** dans les Landes
(VTT, baignade, équitation)
 - pour les 8 à 14 ans : du 24 juillet au 7 août

Pour tous renseignements et inscriptions,
s'adresser à la C.C.A.E. :

Mme ROCHE : 02 32 71 25 20 ou M. VILLA : 02 32 54 57 89

Date limite d'inscription : 7 juillet.

Tarifs selon quotient familial :

- de 160 à 260 € pour les séjours de 8 jours,
- de 260 à 360 € pour les séjours de 15 jours.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

Logo C.C.A.E.

La C.C.A.E. est née en décembre 2002, mais elle ne possédait pas encore de logo : c'est maintenant chose faite ! Le logo que vous pouvez voir en haut de page a fait l'objet d'un choix, par le conseil communautaire, parmi les propositions de collégiens des Andelys, et un prix a été remis le 8 juin dernier au talentueux auteur du graphisme retenu, Marina LASLON, élève de 4^B du collège Jean Moulin.

Vous découvrirez la version couleur dans les futures publications, affichages & site internet de la C.C.A.E..

■ ALAIN CLERFEUILLE



Photo : A. Clerfeuille

C'est par une magnifique journée de printemps que la nouvelle mairie a été inaugurée par Mme Guillemette ALQUIER, maire, Mme Laure DAËL, conseillère générale, et M. Franck GILARD, député maire des Andelys.

De très nombreux portmortaïens s'étaient retrouvés le **samedi 15 mai** à 11h dans le jardin de l'ancien presbytère construit en 1875 et réhabilité en bâtiment administratif.

Après avoir attentivement écouté les discours de leurs élus, et applaudi la traditionnelle coupe du ruban, les habitants ont pu admirer les travaux de restauration et d'aménagement effectués à l'intérieur de leur nouvelle maison communale.

Petits fours & amuse-gueules accompagnés de punch et de jus de fruits furent ensuite proposés aux participants.

Le conseil municipal remercie très sincèrement M. MINARY et Mme POEZZEVARA (Auberge des Pêcheurs) pour leurs dons respectifs d'une ancienne affiche et d'une copie d'un article de Mrs. De DECKER et CASTELOT sur l'histoire de notre village. Ceux-ci figurent en bonne place dans la salle du conseil.

■ ALAIN CLERFEUILLE - GUILLEMETTE ALQUIER

Discours d'inauguration

Avec tout le Conseil Municipal, je suis heureuse de vous accueillir pour inaugurer notre nouvelle Mairie, et je dois tout d'abord excuser M. le Sous-préfet qui ne peut être parmi nous.

Dans quelques instants nous allons entrer dans un bâtiment chargé de souvenirs, et je vais retracer quelques traits de son histoire et vous parler de la réhabilitation.

En 1875, le Comte et la Comtesse de GRAVILLE décident d'édifier un nouveau presbytère et une nouvelle église à Port-Mort, pour remplacer les anciens bâtiments qui se situaient près

du cimetière.

Les travaux achevés en 1878, le Comte et la Comtesse font don de ces bâtiments à la commune, le 6 Février de cette même année.

Le presbytère est alors tout naturellement loué au curé pour un loyer modique. Tellement modique que à partir de 1930, l'Etat, par la voix de Monsieur le Préfet, tente de faire appliquer par le conseil municipal un loyer d'un montant supérieur, plus en rapport avec le coût de la vie de l'époque.

Ce n'est qu'en 1950 que le conseil municipal, contraint et forcé, cède à cette requête. Le loyer passe alors de 80 francs à 238 francs par an, avec la contrainte supplémentaire d'une augmentation de 33% par semestre avec un objectif maximum de 400 % en 5 ans.

En 1954, le curé renonce à la location c'est à dire qu'il refuse l'augmentation du bail et le presbytère est loué en plusieurs appartements jusque dans les années 1990.

Depuis le conseil municipal n'a cessé de penser au réaménagement de celui ci en mairie.

En effet, la mairie, « l'ancienne », édifiée avec l'école dans les années 1950 devient trop petite compte tenu de l'augmentation de la population du village et de l'augmentation du volume de la paperasse administrative, qui croît plus vite que la population. Les réglementations naissent en effet plus vite que les enfants !

Le Conseil Municipal a donc fait le choix de rénover notre patrimoine plutôt que d'agrandir l'ancienne mairie.

Mais celle-ci ne sera pas abandonnée. Elle sera restructurée pour accueillir la bibliothèque de l'association des loisirs de Port-Mort. Les travaux devraient commencer cette année.

Rapidement, pour ne pas être trop rébarbatif, il est quand même important de donner quelques chiffres. La rénovation du presbytère a coûté 213.544 €. Je remercie le Conseil Général qui nous a versé une subvention de 35% du montant hors taxes des travaux. Je remercie également Monsieur le Député qui nous a octroyé une subvention parlementaire de 12.000 €. Ceci nous a permis de réaliser ce projet sans augmentation des impôts. Vous voyez ça n'a pas été trop long.

En quoi a consisté la rénovation :

M. LE VILLAIN, l'architecte retenu, a restauré cette maison avec une grande rigueur et un grand professionnalisme, en respectant l'esprit de la bâtisse et nous l'en remercions vivement.

Mais il y a beaucoup d'autres personnes ont contribué à cet effort.

Et nous les en remercions également. Il s'agit de :

- M. THELOT pour son aide précieuse et bénévole dans les choix des coloris de la décoration intérieure,
 - Mme TARRIT pour la restauration des cheminées, puisqu'elle a peint sur bois les décors de marbre des cheminées afin d'imiter les tablettes de marbre qui nous ont été volées,
 - L'équipe municipale qui s'est profondément investie dans ce projet, surtout les adjoints et tout particulièrement Christian LORDI qui a pris en charge de nombreuses activités d'installation et d'ameublement qui nous ont permis de respecter le délai d'ouverture et notre budget,
 - Les employés communaux qui ont nettoyé et notamment Daniel ROEHM qui a préparé le jardin qui promet d'être encore plus agréable, quand l'herbe aura daigné pousser un peu plus !
- C'est bien ainsi le projet de tous, porté par tous, qui voit le jour.

Les entreprises qui ont participé aux travaux sont :

- EMB pour l'électricité

- SELLINCOURT pour la couverture
- SAUVAGE pour les menuiseries extérieures et intérieures
- PEINTURE NORMANDIE
- DUVAL pour le chauffage et la plomberie
- EURAUBAT pour la maçonnerie et l'aménagement extérieur.

Elles ont toutes contribué à redonner une nouvelle vie à ce bâtiment.

Ce bâtiment dans lequel se perd presque Josiane, notre secrétaire, habituée à l'exiguïté des anciens locaux. Mais je sais qu'elle s'habitue déjà au confort moderne, et que vous ne la verrez plus faire la dînette au robinet public puisque nous disposons maintenant de l'eau courante dont, il faut le noter, on a fait l'économie pendant plus de 50 ans !

Cette maison devient aujourd'hui la maison de tous les port-mortais, elle participe ainsi à l'identité de notre village. C'est maintenant un bâtiment ancien de notre patrimoine, résolument tourné vers l'avenir, à l'image de notre village qui doit continuer à se développer sans jamais oublier son passé, et en gardant très fermement son identité.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Après toutes ces bonnes paroles, je vous invite à déguster les gourmandises préparées par la boucherie, la boulangerie et le café de Port-Mort, et je vous rappelle que la modération est de rigueur, des contrôles d'alcoolémie sont possibles sur la route.

Bonne journée à tous.

■ GUILLEMETTE ALQUIER

La jeune Laura FOULON, assistée par le député maire Franck GILLARD, s'est fort bien acquittée de la coupe du ruban tricolore.



Photo : A.Clerfeuille



Photo : A.Clerfeuille

Josiane, notre secrétaire de mairie depuis 21 ans, subjuguée par l'émotion à la réception de son cadeau d'inauguration, soigneusement préparé par le conseil municipal : un morceau de papier peint de son ancien bureau en sous-verre !



• en date du 6 avril 2004

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Annie DEVOUGE-BOYER,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,
Christian CHOMIENNE,

Jean-Pierre LECOQ,
François LEHALLEUR,
Christian LORDI,
Charles PORRONE,
Jean-Luc THOMAS,
Alain TRÉGLOS,
Thierry VARNIÈRE,

Absents

Évelyne LAINE, pouvoir donné à Mme PITOU,
Pierre LEMERCIER, pouvoir donné à Mme ALQUIER.

Secrétaire de séance

Annie DEVOUGE-BOYER.

■ Redevance occupation du domaine public : France Télécom

France Telecom est redevable envers les communes d'un droit de passage sur le domaine public routier. Il appartient à chaque commune, suivant un décret qui établit les tarifs, de déterminer la redevance.

La redevance n'a pas été demandée au titre de l'année 2003. Après avoir pris contact avec France Télécom, la personne en mesure de nous fournir les renseignements est pour l'instant absente. Ce point sera examiné à un prochain ordre du jour. Le décret n'est pas encore paru au titre de l'année 2004.

■ Convention pour le traitement des déchets verts avec le SY.G.O.M. (SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

Depuis l'ouverture de la déchetterie après les derniers travaux, il n'y a plus de participation des communes pour les habitants. La redevance qui était auparavant demandée se trouve prise en charge avec les taxes des ordures ménagères qui reviennent au syndicat.

Cependant les communes restent assujetties à une redevance pour les déchets provenant de leurs espaces verts. Mme ALQUIER porte à la connaissance du conseil la proposition de convention pour le remboursement des frais de collecte et de traitement des déchets verts produit par les communes adhérentes. Cette convention est valable jusqu'au 31 mars 2008 (limite de durée du marché avec la société *Ecosys*). Le prix unitaire du m³ déposé est fixé à 7,55 €

Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de signer cette convention avec le SY.G.O.M..

■ Redevance scolarisation hors commune

Au titre de l'année scolaire **en cours** (2003/2004), le Conseil Municipal décide de reconduire la redevance qui était établie l'an passé, soit :

- pour un élève de primaire : 160,07 €
- pour un élève de maternelle : 269,16 €

Pour l'année scolaire à **venir** (2004/2005), il réactualise les tarifs de 3 %, soit :

- pour un élève scolarisé en primaire : 165,00 €
- pour un élève scolarisé en maternelle : 265,00 €

■ Tarif de mise à disposition de la Maison de Village

Le Conseil Municipal décide d'augmenter ces tarifs, à compter du 1^{er} juillet 2004, de 5 %. Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

Coût selon la réservation souhaitée

	SANS chauffage		AVEC chauffage	
	semaine	week-end	semaine	week-end
1 salle	53 €	63 €	84 €	127 €
2 salles	74 €	107 €	107 €	173 €
1 salle + cuisine	84 €	118 €	118 €	184 €
L'ensemble	118 €	163 €	150 €	229 €

Location du mobilier

- Option 1 : 10 tables / 60 chaises : 36 €
- Option 2 : 15 tables / 90 chaises : 53 €
- Option 3 : 27 tables / 150 chaises : 88 €

La **caution** par réservation reste fixée à **800 €**

■ Changement de siège de la mairie

Dès que les travaux d'aménagement extérieur seront terminés, la mairie pourra être transférée au 87 Grande Rue, ce qui devrait intervenir dans la deuxième quinzaine du mois d'avril.

Les conseillers acceptent unanimement le transfert de la mairie du 73 Grande Rue, au 87 Grande Rue.

Pour ce qui concerne la restauration de la cheminée dans la salle du conseil située au rez-de-chaussée, il est estimé préférable de remettre une tablette en marbre.

• en date du 18 mai 2004

Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,
Évelyne LAINE,
Irène PITOU,
Gilles AULOY,
Jacques CALMEJANE,

Christian CHOMIENNE,
Jean-Pierre LECOQ,
Pierre LEMERCIER,
Christian LORDI,
Alain TRÉGLOS.

Absents

Thierry VARNIÈRE, pouvoir donné à M. CALMEJANE,
Annie DEVOUGE-BOYER, pouvoir donné à Mme ALQUIER,
Charles PORRONE, pouvoir donné à M. LECOQ.

Absents excusés

François LEHALLEUR, Jean-Luc THOMAS.

Secrétaire de séance

Irène PITOU.

■ Ligne de trésorerie

Lors du précédent conseil, le principe d'une ligne de trésorerie avait été voté. Mme Alquier informe les conseillers des conditions de prêt par *Dexia Crédit Local*.

Comme défini précédemment le montant maximum de crédit de trésorerie autorisé par le Conseil Municipal est de 100.000 €. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est indexé sur l'indice EONIA (Euro OverNight Index Average) publié quotidiennement en J+1 et s'appliquant à J. Le 14/05/2004 : 2,03 %.

La mobilisation de la trésorerie est effectuée par tirages successifs au gré des besoins dans la limite du montant disponible par



• en date du 18 mai 2004 - suite

rapport à l'engagement global, déduction faite du montant des tirages déjà effectués. Mme le Maire ou un des ses adjoints seront habilités à pouvoir débloquer des fonds dans les conditions qui viennent d'être énoncées.

Les intérêts sont calculés en référence à l'indice choisi, augmenté de la marge selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours.

La périodicité de paiement des intérêts sera annuelle. Il n'y aura pas de capitalisation des intérêts. Les intérêts seront payables le 1^{er} jour ouvré suivant le 19^{ème} jour du mois suivant.

- La marge majorant l'EONIA est de 0,30 %.

- La commission d'engagement est de 200 €

Mme ALQUIER, ou en son absence un de ses adjoints, est mandatée pour signer le contrat avec *Dexia*, suivant les conditions ci-dessus énoncées.

■ Imprévu :

Aménagement accès de la nouvelle mairie

Lors de l'aménagement de l'accès à la nouvelle mairie, les ouvriers de la société *Euraubat* ont trouvé une fosse septique qu'il a fallu évacuer et combler. Ces travaux supplémentaires représentent un coût de 958 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour payer ce supplément.

■ Virements de crédit

Un point financier a été fait sur les différents travaux d'investissement :

• Décision modificative n° 1 : Pour les travaux du logement attenant à la poste le conseil municipal prélève la somme de 3.900 € sur le compte 2313 du programme aménagement du presbytère/mairie, pour la porter au programme logement poste au même compte.

• Décision modificative n° 2 : La confection d'un talus aux abords de la départementale pour éviter l'inondation de la propriété d'un riverain a entraîné des frais de fourniture dont le montant s'élève à 725,25 € TTC. Le Conseil Municipal décide de passer cette facture en investissement et prélève la somme de 730 € sur le compte 67, pour la porter en section d'investissement au compte 2315 (installations techniques). Cette somme passe par le compte 023 (virement à la section d'investissement) pour arriver au compte 021 (virement de la section de fonctionnement).

■ Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Le Conseil Municipal,

vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-12, L 123-13, L 123-19, R 123-24, R 123-25,

vu la délibération en date des 11 décembre 2003 et 23 janvier 2004 décidant de réaliser une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

vu le compte-rendu de la réunion en date du 28 janvier 2004 relatif à l'examen conjoint du dossier,

vu le bilan de la période de concertation préalable à l'enquête publique à savoir : aucune observation n'a été enregistrée pendant cette période.

vu l'arrêté municipal en date du 1^{er} mars 2004 mettant le projet de révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols à l'enquête publique,

entendu les conclusions du commissaire enquêteur, à savoir :

- Aucune visite et observation n'ont été déposées,
- Les annonces légales ont été régulièrement publiées, compte tenu des différents avis émis par les personnes publiques associées à cette révision qui n'ont apporté aucune objection à ce projet, Mr Claude LEVILLAIN, commissaire enquêteur a émis un avis favorable,

considérant que le projet de révision tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L 123-10 du Code de l'Urbanisme,

après en avoir délibéré,

décide d'approuver la révision du plan d'occupation des sols telle qu'elle est annexée à la présente, à savoir : le tracé du zonage du terrain cadastré section AL n° 123 & 124 est modifié pour faire apparaître une surface de 900 m² en zone UB, au lieu des 500 m² initialement prévus pour lui redonner sa constructibilité, comme prévu à l'origine.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et sera mentionnée dans les annonces légales du journal *Paris Normandie*.

La révision du Plan d'Occupation des Sols est tenue à disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi qu'à la Sous-préfecture des Andelys.

La présente délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par Mr le Sous-préfet des Andelys, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter à cette révision simplifiée, et après l'accomplissement des dernières mesures de publicité visées ci-dessus.

■ Redevance France Télécom

Sur proposition de *France Télécom*, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif du droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2003, pour laquelle la commune n'a pas encore facturé cette redevance, les montants en sont les suivants :

• 42,33 km d'artère x 25,19 € =	1.066,29 €
• une cabine téléphonique 1 m ²	16,78 €
• un sous répartiteur 0,50 m ²	8,39 €
Soit une redevance totale de	1.091,46 €

Au titre de l'année 2004, les redevances sont fixées de la façon suivante :

• 42,33 km d'artère x 25,84 € =	1.093,81 €
• une cabine téléphonique 1 m ²	17,23 €
• un sous répartiteur 0,50 m ²	8,61 €
Soit une redevance totale de	1.119,65 €

■ Questions diverses

□ Passage piétons

Il a été signalé que les piétons doivent marcher dans l'herbe afin d'emprunter le passage protégé de la rue Delamotte vers la rue de Falaise. Il conviendrait donc de le déplacer.

Il faudrait prévoir un nouveau passage pour les piétons en face de la mairie.

□ Remerciements subvention

Le Conseil Municipal prend connaissance des remerciements envoyés par les *Papillons Blancs*.

MOTS FLÉCHÉS & CROISÉS

Les mots fléchés d'Alain Clerfeuille

ESPACE CÉRÉMONIES	PHYSICIENS PLUS AGÉE	FRUSTE GAMINS	MOT D'ENFANT RAPPORTÉS	NON ! FRAPPE	VAGUE EN INDE	LANGUE GRIMACES		
							CREUSÉES	
SUITE CONTINUE				TRANSPORT DÉTOURNABLE ?		COLÈRE JEU		
							DIFFÉRENCE	
CRIER LA PREMIÈRE			VOYELLES BAVARDES		RATIFIA NUANCÉ			
		AU TOP !						ACCROCHE
BANALITÉS	PIED DE VERS	LES AUTRES VENTES		BEAU PARLEUR		TOUT EST CALME... LAWRENCIUM		
				MÉTAL PROTÈGE		SUPERPOSE FRUITIER		
PROTECTEURS CHÈRES				RÉSERVÉE CAGES				
				EFFORT SOUVENT À PLUS TARD		À ELLE ASTATE		
	BÉRYLLIUM COHÉSION		ÉTALON ON Y CAUSE	...DE CLAIRES !	SOLAIRE METS FIN		VIEUX DO	ÉCORCE
			ÉGOUTTOIR MOUVEMENTS		RÉGLÉ			
	DANS À L'OPÉRA					RACINE SUCRÉE		EN FRANCE
		LANCEMENT EN MANCHE			ARGILE ROI		APRÈS DO ROUTE NATIONALE	
						COMPARES	CAILLOUX	
				TEXTILE BLESSURE				ÉCRIVAIN POLITIQUE

Problème N° .0005

Les mots croisés de Charles Porrone

Horizontalement

I. Moins sage qu'un boxer. - II. Empereur. - III. Fromages de brebis. - Soleil. - IV. Se succèdent indéfiniment. - Interdit. - V. Arrivé. - Note. - Ruisseau. - VI. Habitant de Palestine. - VII. Après lifting. - VIII. Note. - Habille. - IX. Réuniras un Saint-Michel au continent.

Verticalement

1. Peu démocratique si c'est une République. - 2. Désargentés. - Dans. - 3. Amour. - Route départementale. - 4. NaCl ou KCl. - Prénom. - 5. Elles font le trottoir. - 6. Prénom. - Superposé. - 7. Queue de pie. - Contenir. - 8. Rauque. - 9. Article. - Voiliers.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

Problème N° .0029

Solutions du numéro précédent page 20

